

Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Février 2020		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,19	0,35
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,13	0,70
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	0,92	0,80
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	5,39	2,11
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	32,70	31,25
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	7,00	7,70
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	1,12	0,90





